

Délibération du Conseil Municipal**D.2021.10.20- 04****ACTE : 7.5.3.****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : MMES BOURCIER et MAZILLE, et MRS BAÏADA et BADOC,
Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 13/10/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : DON DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE DU PAYS DE LAUZERTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux engagés en 2021 pour la restauration de l'Eglise Carcès à savoir le dallage et la restauration du porche d'entrée qui viennent compléter la restauration des murs intérieurs réalisée en 2020.

L'Association de Sauvegarde et d'Animation du Patrimoine du Pays de Lauzerte (ASAPPL) a validé lors de de son assemblée générale du 27/02/2021 sa troisième participation à la restauration de l'église par un don à la commune d'un montant de 10 000.00 €.

Monsieur le maire propose, dès lors que les devis sont signés et les travaux engagés, d'accepter le don.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** : la proposition de M. Le Maire ;
- **AUTORISE** : à accepter le don de l'association ;
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Maire,
François LE MOING